



UNION de la SOMMELLERIE FRANÇAISE SUD-OUEST OCCITANIE

40^{ème} Trophée du Meilleur Sommelier des Terroirs du Sud-Ouest

Lundi 30 mars 2026

Ce bulletin est à remplir et à retourner **uniquement par mail** à Philippe SUBIRA
et Pascal REVERSADE udsfsudouestconcours@gmail.com

pour le 20 février 2026 au plus tard :

Après réception de votre bulletin d'inscription un mail vous sera envoyé pour validation.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Fiche individuelle d'inscription catégorie professionnels (**écrire en majuscules**)
(y compris les apprentis en Brevet Professionnel « sommelier »)

Nom & Prénom	
Date & Lieu de Naissance	
Adresse Personnelle	
Tel Portable	
Adresse Mail	
Nom & adresse de votre Entreprise	
Votre fonction	
Je reconnais avoir pris connaissance du règlement, l'accepter et le signer	

■ Autorisation de participation au concours

Nom et prénom de votre tuteur : _____ agissant en qualité de : _____ représentant la société/l'entreprise : _____ autorise M. ou Mme : _____ à participer au 40 ^{ème} Trophée du Meilleur Sommelier des Terroirs du Sud-Ouest, le lundi 30 mars 2026. Déclare avoir pris connaissance du règlement du concours dont j'accepte expressément les conditions. Pour faire et valoir de ce droit, fait à : _____ le : _____ Signature et tampon de l'entreprise : _____
--

■ Afin de pouvoir vous accueillir dans les meilleures conditions, pourriez-vous répondre aux propositions ci-dessous en cochant oui ou non à chaque ligne, merci.

	OUI	NON
J'arriverai le 29 mars avant 18 h, sur le lieu d'hébergement (*a) au Grand Hôtel d'Orléans, 72 rue Bayard - 31400 Toulouse.		
Je participerai le 29 mars à 18 h à la présentation et à la dégustation des vins du Sud-ouest au G.H. d'Orléans, 72 rue Bayard à Toulouse.		
Je dînerai le dimanche soir (*b) au Grand Hôtel d'Orléans à Toulouse.		
Je souhaiterais une chambre single moyennant un supplément de 40€/nuît qui sera à votre charge et selon les disponibilités de l'hôtel.		
J'arriverai le 30 mars 2026 à 8h30 sur le lieu du concours à l'Hôtel de région d'Occitanie, 22 bd du Maréchal Juin - 31400 Toulouse.		
Je partirai le 30 mars après le concours.		
Je partirai le 31 mars le lendemain du concours. (*c)		

(*a) Hébergement pris en charge par les organisateurs pour les professionnels habitant à plus de 100 kms.

(*b) Dîner pris en charge par les organisateurs pour les professionnels habitant à moins de 100 kms.

(*c) Prise en charge totale ou partielle étudié au cas par cas.

AUTORISATION D'ENREGISTREMENT ET D'EXPLOITATION POUR LES PERSONNES MAJEURES

Ci-après l'« Autorisation ».

JE SOUSSIGNE(E) :

NOM & PRENOM	
NE(E) LE	
FONCTION	
RESIDANT	

PAR LA PRESENTE :

Déclare, à la date de la présente Autorisation, être majeur.

Consens à être photographié(e), filmé(e) et/ou interviewé(e) lors du Concours Trophée du Meilleur Sommelier des Terroirs du Sud-Ouest 2026, coorganisé par Interprofession des Vins du Sud-Ouest ET l'UDSF SUD OUEST OCCITANIE ayant son siège social au Centre INRA, 24 Chemin de Borde Rouge, 31320 Auzeville-Tolosane (ci-après « l'organisateur »).

Consens également à être photographié(e), filmé(e) et/ou interviewé(e) notamment lors des voyages, visites et autres prestations liés directement ou indirectement au Concours susmentionné, et eux-mêmes coorganisés par l'organisateur conformément au Règlement du Concours.

Déclare accepter que l'organisateur, ses partenaires et/ou ses sous-traitants exploitent en particulier directement ou indirectement mon image, ma voix ainsi que mes noms et prénoms (ci-après les « Attributs ») à partir des photographies ou vidéos réalisées lors du Concours et/ou lors de tout événement connexe susmentionné (ci-après respectivement les « Photos » et les « Vidéos »).

Accepte ainsi que l'organisateur, ses partenaires et/ou ses sous-traitants diffusent les Attributs sur tout support papier ou numérique, existant ou à venir (ci-après les « Supports »), notamment Internet, réseaux sociaux et intranet de l'organisateur, dans le cadre de toute opération de promotion de l'événement et/ou de communication organisée par la Société et/ou ses partenaires.

Accepte que l'organisateur, ses partenaires et/ou ses sous-traitants diffusent également, en complément des Attributs, certaines informations personnelles me concernant (notamment mon parcours académique), nécessaires au bon déroulement et à la parfaite compréhension de l'événement et/ou de l'opération de communication organisé(e) par la Société et/ou ses partenaires.

Accepte que l'organisateur, ses partenaires et/ou ses sous-traitants enregistrent, conservent, utilisent, reproduisent, communiquent en interne ou au public, sous tout format et par tout procédé, en intégralité ou par extraits les Photos et les Vidéos et effectuent toute modification qu'elle/ils jugera/ont utile sur ces dernières, notamment afin de les adapter aux Supports, dès lors que cette modification n'entraîne pas d'altération de mes Attributs et ne porte pas atteinte à mon image.

Reconnais que l'organisateur et/ou ses partenaires restent seuls titulaires de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents aux Supports réalisés dans ce cadre et à leur contenu.

Reconnais avoir été informé(e) de mon droit de retirer cette Autorisation à tout moment en envoyant ma demande à l'organisateur par courrier à l'adresse suivante :

UDSF Sud-ouest Occitanie – CS 52637 - 31321 CASTANET TOLOSAN CEDEX

Reconnais par ailleurs avoir été informé(e) de mon droit d'accès, d'effacement et d'opposition afférent aux données à caractère personnel me concernant (incluant les Attributs) conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, et au règlement Européen n°2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Comprends que ce droit me donne la possibilité d'exiger que soient rectifiées, complétées, mises à jour, verrouillées ou effacées les données à caractère personnel me concernant, aux conditions fixées à l'Article 40 de la loi précitée, en envoyant ma demande à la Société par courrier ou par email aux adresses susmentionnées.

La présente Autorisation est consentie à titre gratuit, pour le Monde entier et pour une durée indéterminée à compter de la signature des présentes.

La présente Autorisation est soumise au droit français.

Toute difficulté dans l'exécution ou l'interprétation de l'Autorisation donnera lieu à une tentative de résolution à l'amiable. En cas d'échec de cette dernière, le différend pourra être porté devant les tribunaux compétents statuant dans le ressort de la Cour d'Appel de Toulouse
Le (la) soussigné(e) est libre d'accepter ou de refuser de signer la présente Autorisation.

Fait le : _____

à : _____

Signature :

(Précédée de la mention « *Lu et approuvé* »)

REGLEMENT TROPHÉE DU MEILLEUR SOMMELIER DES TERROIRS DU SUD-OUEST

CATEGORIE PROFESSIONNELS

Organisation : Union de la Sommellerie Française - Sud-Ouest Occitanie et Interprofession des Vins du Sud-Ouest.

Avec le concours de : Conseil régional Occitanie - Pyrénées Méditerranée, Etablissements d'enseignement Technique Hôtelier et ses centres de formation, Syndicats viticoles régionaux.

ARTICLE I – PARTICIPATION AU CONCOURS

Le concours est ouvert aux sommeliers et adjoints, sommeliers-cavistes, commis sommeliers, maîtres d'hôtel, chefs de rang ou serveurs faisant office de sommeliers, et les candidats au Brevet Professionnel Sommelier. S'y ajoutent les candidats MCS / FPE, BTS MHR, ainsi que ceux en situation de formation continue, dès leur 23^e anniversaire.

ARTICLE II – PROGRAMME D'ETUDES

- Connaissance vitivinicole des vins et spiritueux du Sud-ouest définis dans le bassin de production viticole Sud-ouest
- Connaissance des bases de l'œnologie, des traditions culturelles et gastronomiques :
 - La vigne, le raisin, le moût et du vin
 - La cave et la conservation des vins
- Connaissance pratique de la sommellerie :
 - La dégustation : vocabulaire courant, descriptif visuel, olfactif et gustatif, conclusions
 - La carte des boissons : élaboration, classement, exactitude des appellations
 - La commercialisation des boissons et leur service

ARTICLE III – DEROULEMENT DU CONCOURS ET CONTENU DES EPREUVES

- **Demi-finale :**
 - Epreuves écrites (40 mn) : le matin à 9h dans les locaux du centre organisateur sur la base du programme d'études de l'Article II.
 - Analyse sensorielle (40mn, 2 fois 20 mn) : le candidat aura à sa disposition une fiche de dégustation où il écrira ses sensations et ses conclusions sur deux vins proposés.
Seuls les deux premiers candidats accèdent aux épreuves finales.
- **Finale : Epreuves orales et pratiques (25 mn maxi) l'après-midi**
 - **Commercialisation :**
Dans un contexte commercial précis (lieu, type de restaurant, prix du menu, choix du menu, nombre de couverts, type de clientèle, objet du repas, ...), le candidat doit proposer, argumenter, prendre la commande des boissons (vins, eaux de vie, liqueurs et autres boissons) à une table composée de membres du jury jouant le rôle de **clients français et anglais**.
Proposition libre sur les vins, spiritueux et autres boissons du Sud-Ouest.
Un temps de préparation pourra être donné.
Le support de préparation du candidat ne pourra pas être utilisé lors de l'épreuve devant les jurys
 - **Technique de service pouvant porter sur :**
Le conditionnement des boissons, le débouchage d'un vin tranquille ou effervescent, l'aération d'un vin, la décantation, le service des vins, des eaux de vie, des liqueurs et des autres boissons.
 - **Correction d'une carte** comportant des erreurs à partir d'appellations du sud-ouest erronées ou non. Le candidat devra trouver les erreurs éventuelles, les justifier, les corriger.
 - **Identification de 5 produits régionaux** présentés en verres opaques : vins, vins de liqueur, eaux de vie, liqueurs, etc.
 - **Possibilité d'une épreuve surprise.**
 - Les candidats gèrent leur temps, mais respectent l'ordre de passage dans chaque atelier.

Concours Trophée du Meilleur Sommelier des Terroirs du Sud-Ouest – 29 et 30 mars 2026 à Toulouse

- Il sera annoncé le temps restant de la façon suivante : vous avez utilisé 15 mn, il vous reste 5 mn puis il vous reste 1 mn.
- L'évaluation des candidats sera suspendue à l'issue des 25 mn. Si le candidat n'a pas terminé, il ne sera pas arrêté dans son exercice mais la prestation effectuée au-delà du temps ne sera pas prise en compte

Le résultat prend en compte uniquement le total des points des épreuves de la finale.

ARTICLE IV – INSCRIPTION AU CONCOURS

Par courriel : udsfsudouestconcours@gmail.com (uniquement par cette adresse)
Philippe SUBIRA et Pascal REVERSADE

Ou par courrier, avant le 20 février 2026 à :
UDSF-SO Occitanie – Philippe SUBIRA - La Table du sommelier
6 place Pélisson, 81100 Castres

UTILISER LE BULLETIN D'INSCRIPTION FOURNI ET VALIDE PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT.

Tout dossier incomplet ne sera pas admis
Vous recevrez un mail de confirmation de votre inscription.

ARTICLE V – LES CANDIDATS DOIVENT SE PRESENTER :

- En tenue de ville avec cravate pour la demi-finale.
- En tenue professionnelle pour la finale.

ARTICLE VI – COMPOSITION DU JURY

Le jury doit comporter un membre du Bureau de l'UDSF – SO Occitanie, un représentant de la restauration, un représentant de la formation, un représentant de l'Interprofession des vins du Sud-ouest et toute autre personne désignée par le président de l'UDSF – SO Occitanie.

Cependant, tout membre préalablement désigné pour faire partie du jury lors des épreuves pratiques et orales ayant participé à la formation d'un candidat sélectionné finaliste (restaurateur, professeur, etc.) sera remplacé ou ne participera pas à l'évaluation.

ARTICLE VII – VALIDITE DES CANDIDATURES ET DES RESULTATS

Le jury est souverain pour apprécier la validité des candidatures et des résultats. Ses décisions sont donc sans appel.

ARTICLE VIII – TITRE ET RECOMPENSE

Le lauréat de la catégorie Sommelier se verra attribuer le titre et le trophée du Meilleur Sommelier des Terroirs du Sud-Ouest.

Il ne pourra plus se présenter les années suivantes. Un prix sera décerné au candidat classé 2^{ème}. Les trophées « meilleure dégustation 2 vins » et « Meilleur écrit - Prix Albert ROY » seront remis aux candidats Professionnels ou Elèves sommeliers (hors finalistes) ayant obtenu la meilleure note.

ARTICLE IX – PRISE EN CHARGE CANDIDATS

L'UDSF – SO Occitanie et l'IVSO prennent en charge l'hébergement et le dîner de la veille (pour les candidats situés à plus de 100 kms de Toulouse), ainsi que le déjeuner le jour de la manifestation.

Les déplacements aller/retour du lieu de travail ou domicile vers le lieu du concours sont à la charge des participants.